



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-088

Séance du 22 octobre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le seize octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 25

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Budget Annexe MSP – Décision Modificative n° 2024-01

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Budget Annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires étant régi par la nomenclature M57, les biens doivent donc être amortis au prorata temporis. Le montant des amortissements n'étant pas connu lors de l'élaboration du budget primitif 2024, il s'avère nécessaire de rajouter des crédits par décision modificative. De plus, il y a lieu d'abonder les crédits au chapitre 16 « emprunts et dettes » afin que toutes les dépenses soient comptabilisées sur l'année 2024.

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
023- Virement à la section d'investissement	- 300,00 €
042 – 6811 Amortissements	+ 300,00 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	MONTANT
16 - 1641 Emprunts	+ 5 000,00 €
16 – 165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 600,00 €
21 – 2188 Autres matériels	- 3 000,00 €
23 – 2313 Constructions	- 2 600,00 €
RECETTES	MONTANT
021- Virement de la section d'investissement	- 300,00 €
040 – 281848 Amortissements	+ 300,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, décide d'adopter la Décision Modificative n°2024-01 du Budget Annexe MSP susvisée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

